

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DUPLESSIS**

VILLE DE FERMONT

À une séance ordinaire du Conseil de ville, tenue à la salle de l'Hôtel de ville, le lundi 15 novembre 2021, à 19 h 30;

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le Maire
Monsieur Martin ST-LAURENT,

Monsieur Bernard DUPONT,
Monsieur Danny BOUCHARD,
Madame Cindy VIGNOLA,
Monsieur Daniel BERGERON,
Monsieur Shannon POWER.

ÉTAIT ABSENT :

Monsieur Marco Ouellet.

Formant quorum sous la présidence du Maire.

Madame Marie Philippe COUTURE, greffière, et Monsieur Claude GAGNÉ, directeur général, sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Résolution – adoption de l'ordre du jour;
PÉRIODE DE QUESTIONS
- 2.- Résolution – adoption du procès-verbal;
- 3.- Résolution – adoption des comptes à payer;
- 4.- Résolution pour amender la résolution R21-09-10 et pour accepter le paiement à l'entreprise Dexter Québec inc. pour l'installation des jeux d'eau;
5. Résolution pour adjuger la soumission pour les travaux d'après sinistre au 36, rue des Mélèzes;
6. Résolution pour autoriser le paiement pour les travaux de réfection de la rue du Parc – Décompte numéro 3;
7. Résolution pour autoriser le paiement final pour la construction de l'usine d'eau potable et pour confirmer l'acceptation définitive des travaux;
8. Résolution pour autoriser le paiement pour les travaux des jeux d'eau – Décompte numéro 2;
9. Résolution pour autoriser le paiement final pour les travaux de pavage de l'année 2019 et pour confirmer l'acceptation définitive des travaux;
10. Résolution pour entériner la dépense relative à des travaux d'évaluation par la firme Évaluations Yves Gagnon inc.;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

11. Résolution pour entériner la dépense relative à des travaux d'arpentage par la firme Girard Tremblay Gilbert;
 12. Résolution pour autoriser l'achat de décorations des Fêtes de type commercial pour le Centre multifonctionnel Cliffs;
 13. Résolution pour autoriser Monsieur Étienne Bergeron à formuler une demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour l'acquisition d'un terrain sur le territoire de la ville de la Fermont;
 14. Résolution pour mandater Monsieur Sébastien Archambault, conseiller en relations du travail, Direction des affaires juridiques et du Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec, pour représenter la Ville de Fermont dans la négociation des conventions collectives des cols bleus et des cols blancs de la Ville de Fermont;
 15. Résolution pour autoriser Monsieur Claude Gagné, directeur général, ou Madame Marie Philippe Couture, greffière, à signer un bail avec l'entreprise Forage CCL inc. pour la location de maisons sur la rue des Mélézes à Fermont;
 16. Résolution pour une demande de modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Caniapiscau;
 17. Résolution – demande d'aide financière pour la formation de pompiers dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique;
 18. Résolution pour mandater le comité organisateur du Taïga Carnaval pour les prises de décisions concernant l'organisation et le fonctionnement de l'événement;
 19. Résolution afin de demander à Revenu Québec de statuer sur le caractère taxable et de demander un remboursement, le cas échéant, pour l'achat de maisons par la Ville de Fermont;
 20. Résolution pour appuyer le projet de mini-basket, pour soutenir la demande d'aide financière au « Fonds régions et ruralité – Dynamisme communautaire » de la MRC de Caniapiscau et pour désigner Madame Marie-Pier Allard pour signer tous les documents relatifs à ce projet;
 21. Résolution pour accepter la liste des organismes reconnus pour l'année 2021-2022;
 22. Résolution – tenue des séances du Conseil;
 23. Résolution pour désigner Daniel Bergeron comme représentant de la Ville de Fermont au sein du Conseil de la MRC de Caniapiscau;
- PÉRIODE DE QUESTIONS**
24. Résolution – fermeture de la séance.

R21-11-01

RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que déposé, en laissant le point affaires diverses ouvert;

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R21-11-02

RÉSOLUTION – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil adoptent le procès-verbal, le tout tel que déposé;

ADOPTÉE

R21-11-03 RÉSOLUTION – ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER la liste des comptes à payer datée du 30 septembre 2021, au montant de **2 522 521,76 \$**, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Fermont;

D'APPROUVER la liste des comptes à payer datée du 31 octobre 2021, au montant de **3 299 219,69 \$**, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Fermont;

La Conseillère Cindy Vignola déclare des intérêts dans la liste des chèques.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

NUMÉRO 10-21

JE, SOUSSIGNÉE, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses et les engagements ci-après décrits et projetés par le Conseil de la susdite Municipalité (*Loi des cités et villes* C-19, art. 481 a).

Montant global des crédits requis pour les dépenses projetées :

► 2 522 521,76 \$

Paiements internet : 3559 à 3587 **406 098,61 \$**

Paiements par chèque : 25822 à 25948 **1 458 374,84 \$**

Paiements par Transphère : S10457 à S10515 **265 195,54 \$**

Chèques de moins de 1 000 \$ **42 605,52 \$**

Chèques de plus de 1 000 \$ **2 087 063,47 \$**

2 129 668,99 \$

Dépôts de paies # 35 à 39 **392 852,77 \$**

GRAND TOTAL **2 522 521,76 \$**

Sandra GAGNON,
Trésorière.

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

NUMÉRO 11-21

JE, SOUSSIGNÉE, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses et les engagements ci-après décrits et projetés par le Conseil de la susdite Municipalité (*Loi des cités et villes C-19, art. 481 a*).

Montant global des crédits requis pour les dépenses projetées :

▶ **3 299 219,69 \$**

Paiements internet : 3588 à 3612; 3614; 3625 **355 336,33 \$**

Paiements par chèque : 25949 à 26013; 26015 à 26077 **2 358 240,33 \$**

Paiements par Transphère : S10516 à S10564 **235 953,08 \$**

Chèques de moins de 1 000 \$ **25 307,84 \$**

Chèques de plus de 1 000 \$ **2 924 221,90 \$**

2 949 529,74 \$

Dépôts de paies # 40 à 43 **349 689,95 \$**

GRAND TOTAL **3 299 219,69 \$**

Sandra GAGNON,
Trésorière.

R21-11-04

**RÉSOLUTION POUR AMENDER LA RÉSOLUTION R21-09-10 ET POUR
ACCEPTER LE PAIEMENT À L'ENTREPRISE DEXTER QUÉBEC INC. POUR
L'INSTALLATION DES JEUX D'EAU**

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil amendent la résolution R21-09-10 afin de modifier le montant à payer pour le décompte numéro 1 relatif à l'installation des jeux d'eau;

D'AUTORISER le paiement au montant de 229 616,96 \$ taxes incluses, à l'entrepreneur Dexter Québec Inc. relatif à l'installation des jeux d'eau – Décompte numéro 1, tel que recommandé par Monsieur Jean-Philippe Lemire, ingénieur, daté du 30 août 2021 et approuvé par le coordonnateur de projets de la Ville de Fermont, Monsieur Étienne Bergeron;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 22 701 50 721;

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R21-11-05

RÉSOLUTION POUR ADJUGER LA SOUMISSION POUR LES TRAVAUX D'APRÈS SINISTRE AU 36 RUE DES MÉLÈZES

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres par invitation a été envoyé à cinq fournisseurs différents pour les travaux d'après sinistre au 36, rue des Mélèzes, à Fermont;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette demande, la Ville de Fermont a reçu deux soumissions, soit :

RPO CONSTRUCTION	42 860,87 \$
------------------	--------------

CEVICO	57 429,92 \$
--------	--------------

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur de projets de la Ville de Fermont, Monsieur Étienne Bergeron, a validé la conformité des deux soumissions;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil adjugent la soumission pour les travaux d'après sinistre au 36, rue des Mélèzes, à Fermont, à RPO Construction, au montant de 42 860,87 \$ taxes incluses;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 02 190 00 995;

ADOPTÉE

R21-11-06

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DU PARC – DÉCOMPTE NUMÉRO 3

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont en cours pour la réfection de la rue du Parc à Fermont;

CONSIDÉRANT QUE le paiement des décomptes progressifs est prévu au devis;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 001 332,42 \$ incluant les taxes à l'entrepreneur Dexter Québec inc. relatif à des travaux de réfection de la rue du Parc – Décompte numéro 3, tel que recommandé par Monsieur Normand Villeneuve, ingénieur, daté du 2 septembre 2021 et approuvé par le directeur par intérim des Services techniques, Monsieur Claude Gagné;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 22 320 00 721;

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R21-11-07

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT FINAL POUR LA
CONSTRUCTION DE L'USINE D'EAU POTABLE ET POUR CONFIRMER
L'ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX**

CONSIDÉRANT QUE la construction de l'usine d'eau potable est officiellement terminée;

CONSIDÉRANT QUE le paiement des décomptes progressifs était prévu au devis et que le dernier paiement ainsi que la retenue n'ont pas été payés à l'entreprise Groupe Michel Leclerc;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement au montant de 552 524,45 \$ incluant les taxes, à l'entrepreneur Groupe Michel Leclerc relatif à la construction de l'usine d'eau potable – Décompte final, tel qu'approuvé par le directeur général de la Ville de Fermont, Monsieur Claude Gagné;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 55 136 00 000;

ADOPTÉE

R21-11-08

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT POUR LES TRAVAUX DES
JEUX D'EAU – DÉCOMPTE NUMÉRO 2**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Dexter Québec inc. a procédé à l'installation de jeux d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le paiement des décomptes progressifs est prévu au devis;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement au montant de 466 149,14 \$, incluant les taxes, à l'entrepreneur Dexter Québec inc. relatif à l'installation de jeux d'eau – Décompte numéro 2, tel que recommandé par Monsieur Jean-Philippe Lemire, ingénieur, daté du 8 novembre 2021 et approuvé par le coordonnateur de projets, Monsieur Étienne Bergeron;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 22 701 50 721;

ADOPTÉE

R21-11-09

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT FINAL POUR LES TRAVAUX
DE PAVAGE DE L'ANNÉE 2019 ET POUR CONFIRMER L'ACCEPTATION
DÉFINITIVE DES TRAVAUX**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de pavage datant de 2019 ont été corrigés au cours de l'été 2021;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT QUE le paiement des décomptes progressifs était prévu au devis et que le dernier paiement ainsi que la retenue n'ont pas été payés à l'entreprise Dexter Québec inc.;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement au montant de 148 792 \$ incluant les taxes, à l'entrepreneur Dexter Québec inc. relatif aux travaux de pavage 2019 – Décompte final, tel qu'approuvé par le directeur général de la Ville de Fermont, Monsieur Claude Gagné;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 55 136 00 000;

ADOPTÉE

R21-11-10

RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER LA DÉPENSE RELATIVE À DES TRAVAUX D'ÉVALUATION PAR LA FIRME ÉVALUATIONS YVES GAGNON INC.

CONSIDÉRANT QU'UNE évaluation était nécessaire afin de déterminer la valeur marchande de 10 terrains sur le territoire de la ville de Fermont;

CONSIDÉRANT QUE le travail de l'entreprise consiste en la visite, en l'analyse et en la rédaction de rapports d'évaluation, afin d'établir la valeur marchande;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil entérinent la dépense relative à des travaux d'évaluation par la firme Évaluations Yves Gagnon inc. pour un montant de 21 000 \$ avant taxes;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 02 150 00 419;

ADOPTÉE

R21-11-11

RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER LA DÉPENSE RELATIVE À DES TRAVAUX D'ARPENTAGE PAR LA FIRME GIRARD TREMBLAY GILBERT

CONSIDÉRANT QU'UNE évaluation était nécessaire afin de débiter le projet de parc industriel et de développement résidentiel dans les limites de la ville de Fermont;

CONSIDÉRANT QUE le travail de l'entreprise consiste en la cartographie des secteurs et en la préparation de levés techniques;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

QUE les membres du Conseil entérinent la dépense relative à des travaux d'arpentage par la firme Girard Tremblay Gilbert pour des travaux d'arpentage sur le territoire de la ville de Fermont pour un montant n'excédant pas 20 000 \$, taxes incluses;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 02 629 00 419;

ADOPTÉE

R21-11-12

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT DE DÉCORATIONS DES FÊTES DE TYPE COMMERCIAL POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL CLIFFS

CONSIDÉRANT QUE le Centre multifonctionnel Cliffs est fréquemment loué pour des soirées du temps des Fêtes;

CONSIDÉRANT QUE la salle est de grande dimension et qu'il est présentement difficile de la décorer avec des accessoires de type non commercial;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent l'achat de décorations de Noël pour le Centre multifonctionnel Cliffs chez Décors Véronneau, pour un montant de 7 935 \$ taxes incluses;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 02 702 23 640;

ADOPTÉE

R21-11-13

RÉSOLUTION POUR AUTORISER MONSIEUR ÉTIENNE BERGERON À FORMULER UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE FERMONT

CONSIDÉRANT QUE le terrain situé sur le lot 5 966 846 est un terrain dont la position est stratégiquement intéressante pour la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont est déjà propriétaire d'un terrain adjacent au lot 5 966 846;

CONSIDÉRANT QUE le terrain situé sur le lot 5 966 846 appartient au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent Monsieur Étienne Bergeron, coordonnateur de projets, à formuler une demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, pour l'acquisition du terrain 5 966 846 situé sur le territoire de la ville de Fermont;

ET

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

D'AUTORISER le maire, Monsieur Martin St-Laurent, et le directeur général, Monsieur Claude Gagné, ou la greffière, Madame Marie Philippe Couture, à signer les documents pour l'acquisition du terrain situé sur le lot 5 966 846.

ADOPTÉE

R21-11-14

RÉSOLUTION POUR MANDATER MONSIEUR SÉBASTIEN ARCHAMBAULT, CONSEILLER EN RELATIONS DU TRAVAIL, DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, POUR REPRÉSENTER LA VILLE DE FERMONT DANS LA NÉGOCIATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES DES COLS BLEUS ET DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE FERMONT

CONSIDÉRANT QUE les conventions collectives des cols bleus et des cols blancs seront échues le 1^{er} mars 2022;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER Monsieur Sébastien Archambault, conseiller en relations du travail du Carrefour du capital humain (UMQ), pour négocier les conventions collectives des cols bleus et des cols blancs au tarif horaire de 195 \$, le tout suivant les directives des membres du Conseil;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 02 160 00 419;

ADOPTÉE

R21-11-15

RÉSOLUTION POUR AUTORISER MONSIEUR CLAUDE GAGNÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL OU MADAME MARIE PHILIPPE COUTURE GREFFIÈRE À SIGNER UN BAIL AVEC L'ENTREPRISE FORAGE CCL INC. POUR LA LOCATION DE MAISONS SUR LA RUE DES MÉLÈZES À FERMONT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont loue présentement et temporairement des maisons à l'entreprise Forage CCL inc.;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une entente avec l'entreprise Forage CCL inc. afin d'officialiser les modalités;

CONSIDÉRANT QUE la location demeurera temporaire;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur Claude Gagné, directeur général, ou Madame Marie Philippe Couture, greffière, soient autorisés à signer un bail avec l'entreprise Forage CCL inc. pour la location temporaire de six maisons sur la rue des Mélèzes à Fermont.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R21-11-16

RÉSOLUTION POUR UNE DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE CANIAPISCAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont désire relocaliser son parc industriel, projeté en conséquence des problématiques de la zone actuelle prévue à cet effet, entre autres, la présence de milieux humides;

CONSIDÉRANT QUE les démarches sont entreprises auprès des ministères et organismes concernés afin d'acquérir des terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Caniapiscau doit être modifié pour permettre la relocalisation du parc industriel projeté et ainsi modifier le périmètre urbain de la ville de Fermont;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER à la MRC de Caniapiscau d'entamer les démarches requises à la modification de son schéma d'aménagement et de développement afin de relocaliser le parc industriel projeté et d'y modifier le périmètre urbain de la ville de Fermont en conséquence.

ADOPTÉE

R21-11-17

RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DE POMPIERS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce Règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2022;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fermont désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fermont prévoit la formation de huit pompiers pour le Programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Caniapiscau en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Caniapiscau.

ADOPTÉE

R21-11-18

RÉSOLUTION POUR MANDATER LE COMITÉ ORGANISATEUR DU TAÏGA CARNAVAL POUR LES PRISES DE DÉCISIONS CONCERNANT L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉVÉNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Taïga Carnaval est sous la responsabilité de la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont désire mandater ce comité afin qu'il puisse prendre les décisions concernant l'organisation et le fonctionnement en général de l'événement;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil mandatent le comité organisateur du Taïga Carnaval, à agir au nom de la Ville de Fermont pour les prises de décisions concernant l'organisation et le fonctionnement en général de l'événement;

ADOPTÉE

R21-11-19

RÉSOLUTION AFIN DE DEMANDER À REVENU QUÉBEC DE STATUER SUR LE CARACTÈRE TAXABLE ET DE DEMANDER UN REMBOURSEMENT LE CAS ÉCHÉANT POUR L'ACHAT DE MAISONS PAR LA VILLE DE FERMONT

CONSIDÉRANT la résolution S21-05-02 autorisant l'achat par la Ville de Fermont de 11 maisons sur la rue des Mélèzes auprès de l'entreprise CEGERCO inc, # NEQ 1144600781;

CONSIDÉRANT l'acte de cession du 1^{er} juillet 2021 publié le 2 juillet 2021 sous le numéro 26 468 751;

CONSIDÉRANT que l'acte de cession mentionne que cette vente est taxable selon les dispositions de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec*;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT qu'après vérifications auprès d'experts fiscaux en semblable matière, la cession de ces 11 maisons appert ne pas être taxable auprès de la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT que la Ville de Fermont souhaite s'assurer de respecter intégralement toutes les dispositions de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec*;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE SOUMETTRE une demande à Revenu Québec afin de statuer sur la transaction, son caractère taxable, l'obligation de cotiser et de demander un remboursement, le cas échéant;

DE MANDATER Monsieur Jasmin Daoust, de la firme Gagné Fiscalité, afin qu'il effectue les représentations utiles auprès de Revenu Québec et aux fins de représenter la Ville de Fermont à cet effet;

DE MANDATER Monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

R21-11-20

RÉSOLUTION POUR APPUYER LE PROJET DE MINI-BASKET, POUR SOUTENIR LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU « FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – DYNAMISME COMMUNAUTAIRE » DE LA MRC DE CANIAPISCAU ET POUR DÉSIGNER MADAME MARIE-PIER ALLARD POUR SIGNER TOUS LES DOCUMENTS RELATIFS À CE PROJET

CONSIDÉRANT QUE les cours de basketball ne sont pas offerts par la Ville de Fermont, mais que le groupe citoyen est soutenu par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le groupe de basketball junior fait partie des groupes citoyens reconnus par la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT QUE des bénévoles motivés ont pris l'initiative d'offrir des cours de basketball aux jeunes de 9 à 12 ans de Fermont;

CONSIDÉRANT QUE le groupe de basketball junior désire déposer une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité - Dynamisme communautaire pour un montant de 1 454,86 \$;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPUYER le projet de mini-basket, d'appuyer la demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité - Dynamisme communautaire de la MRC de Caniapiscau et de désigner Madame Marie-Pier Allard pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R21-11-21

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA LISTE DES ORGANISMES RECONNUS
POUR L'ANNÉE 2021-2022**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté une politique de soutien aux organisations;

CONSIDÉRANT QUE pour profiter de certains avantages consentis aux organismes locaux, les organisations doivent faire partie de la liste approuvée par le Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des organismes reconnus soumise par Madame Marie-Pier Allard, directrice du Service des loisirs et de la culture;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la liste des organismes reconnus de la Ville de Fermont pour l'année 2021-2022.

ADOPTÉE

R21-11-22

RÉSOLUTION – TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil municipal doit déterminer en début d'année les dates et heures des séances ordinaires du Conseil;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE les séances ordinaires du Conseil municipal se tiennent aux dates suivantes pour l'année 2022, soit le deuxième lundi du mois à 19 h 30, à moins d'indication contraire;

MOIS	DATE
Janvier	Lundi 17 janvier
Février	Lundi 14 février
Mars	Lundi 14 mars
Avril	Lundi 11 avril
Mai	Lundi 9 mai
Juin	Lundi 13 juin
Juillet	Mardi 12 juillet (jour férié lundi)
Août	Lundi 8 août
Septembre	Lundi 12 septembre
Octobre	Mardi 11 octobre (jour férié lundi)
Novembre	Lundi 14 novembre
Décembre	Lundi 12 décembre

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R21-11-23

**RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER DANIEL BERGERON COMME
REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE FERMONT AU SEIN DU CONSEIL DE LA
MRC DE CANIAPISCAU**

CONSIDÉRANT que dans le cas où le maire de la Ville de Fermont soit réélu comme préfet de la MRC de Caniapiscau selon l'article 210.26. de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;

CONSIDÉRANT que selon l'article 210.27 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, le Conseil de la municipalité dont le maire a été élu préfet peut désigner parmi ses membres une personne pour remplacer le maire à titre de représentant de la municipalité au sein du Conseil de la MRC;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, conditionnellement à ce que le maire de la Ville de Fermont, Monsieur Martin St-Laurent, soit élu comme préfet de la MRC de Caniapiscau selon l'article 210.26. de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, la Ville de Fermont désigne Monsieur Daniel Bergeron, conseiller municipal, comme représentant de la Ville de Fermont au sein du Conseil de la MRC de Caniapiscau selon l'article 210.27 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*.

ADOPTÉE

DIVERS

R21-11-24

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR DALE
BÉRUBÉ AU POSTE DE MANOEUVRE PERMANENT AUX SERVICES
TECHNIQUES**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Éric Lemonde a été nommé contremaître aux Services techniques et que son poste est demeuré vacant depuis sa nomination;

CONSIDÉRANT les recommandations de Monsieur Éric Lemonde, contremaître aux Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'embauche de Monsieur Dale Bérubé au poste de manœuvre permanent aux Services techniques, en date du 15 novembre 2021; et selon les conditions de la convention collective.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R21-11-25

RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE IL EST PROPOSÉ par le
Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19 h 58.

ADOPTÉE

MAIRE

GREFFIÈRE